

SOINS DE SANTE

Lettre circulaire aux orthopédistes

2021/5

Nos données de contact: voir à la fin de cette circulaire

Nos références : 1260/OMZ-CIRC/Orth-2021-5-F **Bruxelles, le 03/03/2021**

Objet :

- 1. Article 29 de la nomenclature: modification de l'attestation de délivrance (annexe 13) au 1^{er} avril 2021 ;**
- 2. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Article 29 de la nomenclature: modification de l'attestation de délivrance (annexe 13) au 1^{er} avril 2021**

Le règlement du 25 janvier 2021, paru au Moniteur belge du 17 février 2021, modifie l'attestation de fournitures destinée aux bandagistes et orthopédistes (annexe 13).

Dans la section à remplir par le patient, des cases sont ajoutées dans lesquelles le patient peut indiquer explicitement s'il a été ou non correctement informé par le prestataire de soins du montant qui est à sa charge et s'il a reçu ou non les prestations. L'attestation est également restructurée pour que la partie du patient soit au-dessus du segment avec les coordonnées du prestataire.

Le formulaire adapté, qui figure en annexe, entre en vigueur au 1^{er} avril 2021.

L'ensemble des documents relatifs aux prestations de l'article 29 de la nomenclature sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.riziv.fgov.be/fr/professionnels/sante/orthopedistes/Pages/formulaires-orthopediste.aspx>

- 2. Informations pratiques.**

Notre site internet:

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet www.inami.be > [Professionnels > Orthopédistes](#).

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : www.inami.be > [Programmes web](#) > « [Rechercher un dispensateur de soins](#) ».

Nos données de contact:

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-Mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-Mail: dossierpharma@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Brieuc VAN DAMME
Directeur-général des soins de santé